Jeudi 5 Juillet 2018
N° 101

TRAVERSES UNITAIRES

La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN
Directeur de publication : F.VERAY
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion / Abonnement : Didier HUDE
Dépôt Légal Avril2018
N° CPPAP: N° 0720 S 07415
N° SSN: N° 126063694
8 place de la gare de l'état
CP n°8 44276 Nantes cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Editorial : Plages du Saugrenu : débarqués du « progrès » P.2

Au fil du Congrès 2018 P.3

Une attaque grave contre le statut de fonctionnaire P.4

Jeunesse et Sports : pour un département ministériel au service de l'éducation P.5

CEPJ : 6 nouvelles spécialités techniques et pédagogiques P.7

Le FDVA nouveau est arrivé ! P.10
(et il a un goût de peau de banane)

Plan mercredi et conditions de travail des animateurs P.11

EPA FSU Fiche syndicalisation

Plages du saugrenu : débarquées du « progrès »

Dix années d'érosions du sens, de ravines du cordon dunaire politique par des mystiques de progrès qui riment avec toujours moins. La RGPP, la MAP, et bientôt Action Publique 2022 ou Nouvelle Gouvernance du Sport ne sont pas des aléas « naturels ». Ce sont des encoches idéologiques délibérées, formatées dans le moule à gaufres de l'ENA, dans l'application littérale des ordonnances européennes prônant "le marché", privatisations et désengagement de l'état… Les peintres du Pouvoir élaborent pour le commun des peuples des « marines » de pastels de pensées/directives devenues l'alpha et oméga des politiques publiques, instaurant la financiarisation de l'économie comme norme, la fonction publique comme charge et "le poids de la dette" comme mantra.

Dans les administrations, chez les usagers (« nos clients », disent-ils) il y a bien un sentiment de perte, de disparition du trait de côte public. Ce jusant sans fin, cette marée continuellement descendante, ce n'est pas seulement la perte de sens des métiers et du sens du travail lui-même, pas seulement la mise à distance, sectorisation ou ghettoïsation des publics mais la disparition organisée du principe même de solidarité. Que l'autre se débrouille : qu'il mérite le costard au lieu de son polo.

Des plages de débarqués... Et des premiers de cordées.

Cela ne va pas sans casse, bien sûr, sans une violence assumée. L'historien François Cusset en donne maints exemples dans son récent livre "Le déchaînement du monde" (1), la violence est devenue *"une condition explicite, légale, managériale, prévue et théorisée du fonctionnement d'ensemble du système. Là où la violence psychique relevait de l'exception, elle est aujourd'hui l'ordinaire. [...] Elle est le rouage clé d'un système fondé sur l'accélération, la pression, la performance, la permanence de la précarité"* (2).

Que faire contre cette violence et dans cette vase, face aux remugles de Bercy, aux borborygmes de la novlangue du haut encadrement qui livre son prêt-à-penser comme autant de bulles d'une pensée pédante : "disruption" c'est à dire mépris du dialogue social et déni des corps intermédiaires, "acculturation" ou comment pour le public s'inspirer du privé et en faire son modèle, "prévention des RPS" ou comment faire porter à l'individu le poids des défaillances du système, etc, etc. Que faire dans cette boue ?

D'aucuns diront que renouer avec l'art et la tradition populaire du glanage, de la pêche à pied et du buttage de patates serait salutaire. Mais jardiniers et pauvres pêcheurs ont souvent des pratiques solitaires.

Face aux pratiques de béton armé, aux coups de butoirs des Jupiter de l'instant, le repli sur soi revient à capituler. Seul on peut réussir sa trajectoire, ensemble on va toujours plus loin et on fait histoire par le collectif. Opposer au jusant le flot d'une pensée collective, d'une parole et d'une action collective. Refuser l'individuation, dire non ensemble, expérimenter ensemble. Reprendre la plage, la faire autre, ailleurs, plus large peu importe, mais la faire nôtre par notre biodiversité. Cet été, ne bronzons pas idiots.

Jean-Claude SCHLIWINSKI et Didier HUDE

1. *"Le déchaînement du monde", éditions La Découverte, 2018.*
2. *Entretien à Libération, 21 Avril 2018.*

Trésorerie.

Nous avons pris la décision de nettoyer le fichier des adhérents. Nous maintenions des collègues adhérents alors que leurs cotisations n'étaient pas à jour. Notre contribution à la FSU étant calculée sur la base de ce fichier adhérent et notre trésorerie étant fragile nous avons fait ce choix d'ajustement. Nous avons modifié la fiche syndicalisation pour tenir compte de la retenue à la source. L'année 2019 est une année test. Nous craignons de voir le montant des cotisations amputé par le taux d'imposition des collègues. Nos moyens baissent. Les réunions du SN sont rares afin de limiter les frais de déplacements.

Syndicalisation

Nos effectifs baissent. Ils baissent du fait des suppressions de postes de CEPJ et des départs en retraite. Nous devons gagner des adhérents dans toutes les autres catégories.

Débat sur l'actualisation de nos mandats

Après débat, le chantier gouvernance du sport, la partition de la jeunesse et des sports dans deux ministères différents, la main du SGMAS sur les moyens et les personnels des deux ministères, les enjeux de CAP 2022, les positionnements des autres syndicats nous conduisent à renforcer notre mandat antérieur d'une sortie des ministères sociaux, pour confirmer notre ancrage dans la sphère éducative. La sortie des DDI et l'affectation dans des DR et leurs UT, mises en réseau avec les CREPS reste un mandat à porter notamment dans le cadre des élections professionnelles. Une motion a été adoptée à l'unanimité par le congrès.

Elections professionnelles

Nous maintenons notre position de non présentation de candidats à la CAP des professeurs de sport compte tenu de la décision du SNEP de nous évincer de la deuxième place de la liste et de nous en expliquer auprès des électeurs.

Nous avons déterminé les thèmes de campagne :

- Fonction publique et paritarisme
- Pôle éducatif
- Gouvernance du sport
- Conditions de travail

Nous avons désigné des coordinateurs et référents régionaux.

Nous avons constitué des pré-liste de candidats à solliciter pour les CAP et le CTM.

Polder Sébastopol, Mouette mélanocéphale

Salariés du secteur associatif

La section Bretagne s'est vu confier un mandat d'étude sur les modalités concrètes pour porter les revendications (salaires, qualifications, conditions de travail) des animateurs dans un paysage conventionnel éclaté (un animateurs cumulant plusieurs emplois peut relever de plusieurs conventions collectives) et des probables modifications des institutions du champ (OPCA et formation professionnelle). La perspective est celle d'un positionnement d'EPA dans les prochaines élections des TPE.

Plan mercredi

Avec les salariés du secteur associatif nous dénonçons les assouplissements des taux d'encadrement. Une motion a été adoptée à l'unanimité.

Fond de développement de la vie associative

Si nous nous réjouissons de la suppression de la réserve parlementaire, de l'abondement du FDVA et de la possibilité de financer le fonctionnement des associations, nous déplorons qu'en juin les textes ne permettent pas le démarrage d'une campagne d'information et que les moyens des services rendent difficile l'instruction et la mise en paiement dans de conditions normales. Une motion a été adoptée.

Au fil du Congrès, Noirmoutier du 25 au 27 juin 2018

Spécialités des CEPJ

6 nouvelles spécialités sont en cours de rédaction en vue de la publication d'un nouvel arrêté de concours. Dans la perspective d'un pôle éducatif, les enjeux ont été partagés. Elles ont été étudiées et amendées par le congrès.

Rendez-vous de carrières

Avec PPCR, les PTP ne sont plus notés, mais auront trois entretiens de carrière. Ces entretiens pourront déboucher sur des réductions d'ancienneté et sur un passage au grade supérieur.

Nous maintenons que l'évaluateur doit être le chef de service et nous demandons des grilles d'entretiens qui s'appuient sur les missions statutaires et l'instruction de 93. Ces grilles ne doivent pas compiler des cases cochées mais des appréciations littérales.

Le congrès demande qu'un prochain Traverses soit dédié aux modification des carrières.

Agneau à la paludière, moules, sardines crues marinées …

Les repas du congrès ont été préparés par nos retraités (Serge, Sylvie, sous la direction de Maurice). Un festin ! Merci à eux. Il se dit qu'ils passeraient la main à de plus jeunes retraités. Ils vont nous manquer et surtout ils placent très haut les exigences pour les suivants.

...et boisson des régions : merci aussi à celles et ceux qui nous ont fait découvrir les boissons de leurs régions.

Education à la nature, à l'environnement et à la culture scientifique et technique

Un syndicaliste spécialiste des oiseaux, cela permet à tous d'observer et d'identifier les oiseaux des plages de Noirmoutier, de tester grandeur nature la spécialité technique et pédagogique très tôt le matin et d'illustrer ce numéro de Traverses. Merci à Jean-Michel Bienvenu.

Une attaque grave contre le

Dans la nuit du 14 au 15 juin, vers 3h20, il n'aura fallu que 4 minutes au Gouvernement pour « faire sauter un verrou ». L'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a adopté 3 amendements visant à ouvrir, sans conditions ni quotas, le recrutement de contractuels pour pourvoir les postes d'encadrement supérieur dans les trois versants de la fonction publique. Il faut attendre le passage du projet de Loi au Sénat, mais la procédure accélérée donne la décision à l'Assemblée Nationale. On pourrait se dire que ces postes ouverts à la précarité sont parmi les mieux rémunérés et que ce n'est pas si grave …

Le plan est habile, si ce n'est machiavélique. Le statut permet à tout fonctionnaire de

Jeunesse et Sports : pour un département ministériel au service de l'éducation

De l'abandon de la mission éducative, et de la privatisation du sport

Exposé au risque d'une conception financière et comptable de la gouvernance du sport en France, l'ex-ministère de la Jeunesse et des Sports voit ses compétences éclatées entre d'une part le ministère des Sports, de plein exercice et confié à Laura Flessel, et d'autre part la Jeunesse et l'Éducation Populaire isolée dans une direction placée au sein du ministère de l'Éducation Nationale à Jean-Michel Blanquer.

Cette séparation a pour conséquence de cliver arbitrairement une mission commune d'éducation hors de l'École. Dans les faits, cette césure Jeunesse / Sports prépare son extinction au sein du service public d'État, en la dénaturant définitivement pour la réduire à des dispositifs de réglementation et d'encadrement social des activités.

Affiche à l'entrée du Ministère des Sports…

Alors que l'attribution des Jeux Olympiques à la France en 2024 aurait pu constituer un levier majeur pour augmenter les moyens nationaux en faveur du Sport français et des politiques publiques territoriales, il fournit au contraire l'occasion de l'externaliser dans les faits au CNOSF (30%) au sein d'une gouvernance partagée avec l'Etat (30%), les collectivités (30%) et le monde de l'entreprise (10%).

Une structure nationale est ainsi mise en perspective d'ici 2019, avec des déclinaisons régionales. Le Conseil National du Développement du Sport (CNDS) et ses modes de gestions nationaux et régionaux disparaîtraient, intégrés dans une nouvelle structure

statut de fonctionnaire

mettre à distance les pressions politiques même si elles se revendiquent de l'intérêt général conféré par le suffrage universel. Les contractuels nommés aux postes de direction de l'administration centrale n'auront pas de métier, ils auront une feuille de route à appliquer à la lettre. Ne pas l'appliquer reviendra à prendre le risque de se faire virer et surtout de ne pas retrouver d'autre poste. Le statut de fonctionnaire permet de faire valoir des arguments contre une mesure, de demander une mutation et de conserver son grade.

Ce sont ces contractuels qui vont mettre en œuvre les réductions d'emplois de fonctionnaires, … et les mesures de CAP 2022 toujours pas publiées.

hybride destinée à capter des capitaux privés. Les 1 600 cadres techniques sportifs de l'actuel ministère des Sports sont ainsi voués progressivement à une modification profonde de leur statut public. Cela correspond directement à la destruction d'emplois et à la réduction du périmètre de l'État dans le cadre des orientations voulues pour 2022. La prolifération des agences prépare partout la dégradation des statuts des personnels.

La ministre affirme, à qui veut la croire, le maintien du ministère des Sports alors que ses effectifs seraient ainsi amputés de plus de la moitié, et ses moyens issus du loto sportif voués à d'autres circuits d'attribution, exposés aux lobbies. Quel volume, quel intérêt aurait un ministère des Sports de pure réglementation regroupant à peine 1 000 agents entre l'inspection et le solde des cadres techniques restant ?

Versant Jeunesse Éducation Populaire que peuvent devenir 500 conseillers et quelques dizaines d'inspecteurs noyés dans des directions départementales interministérielles placées sous l'autorité de Préfets étrangers à l'action éducative complémentaire à l'École, ignorant ses temporalités et tensions sociales ?

Pour une réunification de la Jeunesse et des Sports au sein du ministère de l'éducation nationale

La privatisation rampante voulue pour la gouvernance du sport, suite directe de la RGPP/MAP, ne peut avoir qu'une conséquence fatale sur les métiers et missions éducatives des cadres techniques et par voie de conséquence sur la totalité de la filière des emplois liés à la Jeunesse et aux Sports.

En tant que syndicat multicatégoriel et général de branche, EPA-FSU maintient la nécessité d'un rattachement au sein d'un pôle interministériel du ministère réunifié Jeunesse et Sports. Il réaffirme la nécessité de sortir de la gestion mortifère des ministères dits sociaux et de sa DRH. Il confirme le rattachement de l'ensemble des personnels de ce ministère recomposé à l'échelon régional au sein de directions spécifiques mises en réseaux avec les établissements, dotées de délégations territoriales.

Dans l'hypothèse d'une scission entretenue entre le Sport et l'Éducation Populaire et la Jeunesse, EPA-FSU considère que seul un retour aux sources éducatives de la Direction des Sports, et de la DJEPVA, au sein du ministère de l'Éducation Nationale peut constituer une voie de rebond au service du sens des missions d'émancipation et d'éducation permanente en prolongement de l'École. Laisser subsister la déshérence serait une capitulation face aux reculs récurrents des politiques publiques.

Personnel technique et pédagogique ne se résume pas à un statut de fonctionnaire ou d'agent interministériel. Sortir des ministères sociaux, des DDI et directions régionales interministérielles permettrait de renouer avec une notion de l'intérêt général déconnectée des commandes institutionnelles conjoncturelles. Cela est la seule issue pour redonner du sens à des filières et des métiers de l'éducation.

Motion votée à l'unanimité au Congrès de Noirmoutier 2018

CEPJ : 6 nouvelles spécialités techniques et pédagogiques pour porter les politiques publiques JEPVA

Depuis octobre 2017, la DJEPVA conduit un travail de refondation des spécialités de CEPJ avec les syndicats. L'enjeu porté par la DJEPVA est de conforter la dimension éducative des politiques publiques JEPVA en s'appuyant sur l'expertise des CEPJ sur les territoires. Dans le même temps la DJEPVA n'a pas publié de DNO pour que chaque région élabore son propre projet d'actions à partir des diagnostics et expertises locales.

L'objectif de la DJEPVA est de publier un nouvel arrêté de concours et son annexe présentant la nouvelle liste de spécialités et le programme de chacune. EPA s'est saisi de cette offre et a voulu y lire une opportunité pour réaffirmer les missions techniques et pédagogiques dans un paysage institutionnel et politique qui n'est plus celui de 1986. Ainsi dans le champ culturel et artistique, le statut d'intermittent a profondément modifié les modalités d'interventions publiques, les intercommunalités, puis les métropoles ont bousculé l'organisation administrative et politique des territoires, …

Pour promouvoir la nécessité d'un corps technique et pédagogique dans un ministère éducatif, il fallait engager ce travail avec la DJEPVA et mettre à distance la DRH. Nous avons donc délibérément choisi de ne pas nous engager sur le chemin des répertoires des métiers et compétences, du saucissonnage d'attendus, mais sur celui d'un exposé des enjeux d'une intervention éducative de l'Etat, technique et pédagogique sur des territoires profondément modifiés par la Loi NOTRe. Désormais placés sous l'autorité du ministre de l'Education Nationale, il fallait faire la démonstration, pour y rester, que nous sommes en mesure d'exposer en quoi et comment les domaines d'expertise des CEPJ/CTPS JEP identifient les enjeux locaux, peuvent contribuer à définir des politiques publiques éducatives et participer à leur mise en œuvre.

Dans le même temps, en mobilisant une intersyndicale, nous avons obtenu qu'un chantier sur les métiers de CEPJ, CTPS/JEP et IJS conduit par le CNAM dès septembre 2018 explore les tensions du réel de l'activité. L'intérêt de ce chantier réside dans le fait de réunir les prescripteurs de l'activité et les agents/acteurs qui réalisent celle-ci. Il s'agit de transformer notre travail : le réel et le prescrit.

Nous avons également écrit avec le SEP UNSA une DNO intersyndicale qui expose de quelle manière les PTP, à partir de leurs spécialités, sont en mesure de définir et mettre en oeuvre des politiques publiques d'éducation populaire.

EPA s'est fortement engagé dans ces travaux et a porté l'écriture de 6 nouvelles spécialités. Nous en sommes à la phase de finalisation de rédaction de la présentation des enjeux, domaines et modalités d'intervention des CEPJ dans chaque spécialité.

Le concours serait réduit à 4 épreuves : deux épreuves d'admissibilité (une épreuve de culture générale, une épreuve de spécialité) ; deux épreuves d'admission (une épreuve technique et pédagogique de présentation d'une action à partir d'un dossier tiré au sort, une épreuve de présentation d'action laissée au choix du candidat).

Le congrès a validé la démarche, a proposé des amendements aux fiches et a mandaté le SN pour poursuivre les travaux. Il a demandé que l'attention porte aussi sur les conditions d'exercice, et la possibilité d'exercice des spécialités dans des services où prévaut une logique de programme.

Les spécialités en cours de validation entre la DJEPVA et les Syndicats. L'intégralité des textes en cours de discussion sont sur le site epafsu.org .

En voici un aperçu :

CEPJ : 6 nouvelles spécialités techniques et pédagogiques pour porter les politiques publiques JEPVA

Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires

De multiples initiatives visant la participation, posent le principe d'une expertise citoyenne. Des habitants, des citoyens sont conviés à des assemblées et conseils. Les collectivités locales sont en mesure de mobiliser des experts et des cabinets sur des diagnostics et des études de territoires, assez peu sur des enjeux de participation. Les associations sont invitées à participer mais elles ne disposent pas toujours des moyens pour saisir les enjeux et les travailler en interne. Il s'agit d'accompagner les habitants pour dire comment ils conçoivent leur présence et leurs actions, comment ils justifient ce qu'ils font, et plus précisément comment ils peuvent et souhaitent se saisir d'un projet pour se l'approprier et travailler sur des systèmes de représentations.

Le CEPJ travaille à la mise en place sur les territoires de démarches, formations, actions, visant à susciter et soutenir les engagements locaux pour aller vers la co-construction de politiques locales en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. Il s'appuie sur les situations vécues et sur les représentations des habitants et non pas sur des dispositifs.

Cette spécialité est en référence à l'ethnologie contemporaine et au travail avec des groupes pour agir sur leur vie. De nature éducative cette démarche n'est pas liée à un observatoire désincarné du terrain. C'est au contraire par l'immersion qu'on assure une présence de mission publique. Ce n'est pas le PTP JEP qui fait : il n'est pas animateur socioculturel. Mais il contribue à l'élaboration d'outils d'analyse et d'expression, il intervient dans l'ingénierie sociale. Et expérimente pour élaborer des éléments de réponses éducatives.

Education à la nature, à l'environnement et à la culture scientifique et technique

De grands enjeux mondiaux sont désormais connus de tous : le changement climatique, l'érosion côtière, les inondations, la fonte glaciaire, le déclin de la biodiversité ont des répercussions sur l'économie et la gouvernance des territoires. Partout se pose le sujet de l'accès à la connaissance, des participations et compréhensions citoyennes, des adaptations comportementales. Il y a un engouement et une forme de vigilance scientifique des citoyens organisés en associations, qu'il est nécessaire de soutenir et d'encourager.

Cette conscience citoyenne et écologique doit être développée en donnant des outils, pour une réflexion et un regard critique, nécessaire dans notre société envahie de messages contradictoires.

Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique

Le MJS a eu depuis Malraux la tutelle des pratiques culturelles des amateurs. Les DRAC et collectivités soutiennent habituellement des réseaux professionnels, plus rarement les pratiques d'amateurs dans leur diversité. La culture, compétence partagée (Loi NOTRe), est un enjeu récurrent qui embrasse tous les âges.

Favoriser les apprentissages et pratiques artistiques sur les territoires en organisant des parcours qui relient différents acteurs dans une démarche éducative en encourageant les créativités et expressions.

Dans un monde « globalisé », confronté aux mutations, migrations et de multiples expressions culturelles, travailler au quotidien les conditions d'un devenir commun passant par les connaissances, les cultures savantes, contemporaines et émergentes. Placer les arts comme constituants des sociétés.

Ces PTP se positionnent à l'interface des chargés de missions des DRAC et des différents acteurs de l'éducation formelle et non formelle, aux croisements des politiques publiques locales dont ils ont à connaître les rouages, leurs synergies comme leurs contradictions. Ils ont à assurer des accompagnements d'acteurs associatifs et territoriaux mais aussi à connaître les choix artistiques des professionnels et décideurs culturels locaux. Leur immersion dans la société civile locale est fondamentale pour servir l'efficacité et l'effectivité de leur démarche reliant les arts à l'éducation et ce en direction des publics jeunes comme de l'ensemble de la population dans sa diversité culturelle et ses possibles conflits de représentation. Les CEPJ de cette spécialité sont des agents publics capables de traiter les conflits inhérents à toute société vivante.

CEPJ : 6 nouvelles spécialités techniques et pédagogiques pour porter les politiques publiques JEPVA

Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives

Les intercommunalités et grandes communes qui se mettent en place, les « métropoles », définissent toutes des modes de regroupements et mutualisations. Les rythmes scolaires doivent s'élargir aux rythmes éducatifs sur la totalité des territoires.

Cette action éducative doit intégrer les dimensions intergénérationnelles et internationales et les démarches d'éducation populaire associant de larges composantes de la société civile (dont les parents d'élèves). Travailler, sans se limiter au jeune public, les complémentarités éducatives et culturelles avec les scènes de théâtre, les centres musicaux, les médiateurs culturels des musées, les activités physiques et sportives éducatives, les lieux de patrimoine, etc.. Il y a un enjeu fort à assurer, par des dispositions assurant le maillage territorial, ces projets pluri-annuels d'éducation dans et hors l'école, confiés dans leur pilotage et conception concertée à des personnels experts relevant de la sphère éducative de l'Etat.

Travailler les conflits possibles et intérêts divergents des différents acteurs de l'éducation sur un même territoire, les susceptibilités et désaccords politiques pour garantir par-dessus tout la qualité et la « sanctuarisation » éducative.

Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives

Mission de service public de soutien à la vie associative et à l'économie sociale et solidaire, lesquelles représentent selon les régions 15 à 20% du poids économique et parfois autant en termes d'emplois trop souvent précarisés. Il y a enjeu économique, mais aussi politique et social à accompagner les structures associatives dans la réalisation de leur projet associatif et rechercher leur viabilité.

La fragilité économique des associations nécessite de travailler au développement et à la sécurisation des nouveaux cadres relationnels entre les associations et les pouvoirs publics (conventions plutôt qu'appels d'offre) et à soutenir l'emploi associatif. La place prise par les associations dans la société impose une attention particulière pour garantir la qualité des pratiques dans l'engagement associatif et ses déclinaisons coopératives.

L'engagement connait depuis plusieurs années des formes différentes dans sa nature, durée et modalités. On peut également percevoir une différenciation des formes de l'engagement chez les plus jeunes, rendant les collaborations entre générations plus complexes que par le passé. Il y a un enjeu à savoir décrypter les formes d'engagement pour les accompagner et ainsi permettre à tous, quel que soit sa situation, de s'engager.

Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques

Diminution des supports « papier », de la presse, développement des médias sociaux, progression fulgurante du numérique, concentration des lieux de pouvoirs et de décision des médias et dans le même temps irruption d'acteurs nouveaux, le secteur du numérique est un lieu d'évolution permanente aussi bien du point de vue technique, économique que réglementaire. Dès leur plus jeune âge les générations montantes sont immergées dans cet univers de communications multiples, mais de façon très inégale : cette diffusion apparemment massive de l'accès internet, des ordinateurs et smartphones cache une très grande disparité dans l'équipement, les usages et dans « l'éducation à »

Ces nouveaux types de rapports aux connaissances et à leurs constructions sont à investir en complément de l'Ecole. Un enjeu particulier concerne aussi les populations vieillissantes sur les risques liés au décrochage face à la vitesse des évolutions dans le monde du numérique (apparition et disparition des acteurs et services), au nouveau vocabulaire qui y est associé, à la perte du contact et du temps humain remplacé par la relation homme-machine (procédures en ligne, serveur vocal interactif à l'accueil…)

L'émergence de nouveaux médias protéiformes, de jeux, de réseaux, ... leur structuration économique et politique, constitue un enjeu de compréhension pour servir une information citoyenne et l'exercice de conscience critique. Dans le même temps des pratiques collaboratives émergent visant à réapproprier les citoyens de la maitrise de ces outils ou a minima promouvant un usage raisonné (logiciels libres, plateformes collaboratives, observatoire des libertés du numérique …) dans le respect de l'article 1 de la Loi informatique et libertés.

La possibilité de fabriquer et/ou diffuser de l'information instantanée, vraie ou non, par tous et pour tous, doit s'accompagner d'une réflexion critique et appropriation des enjeux éthiques.

Le FDVA nouveau est arrivé !
(et il a un goût de peau de banane)

Une opportunité…qui peut virer au piège ?

C'est le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au FDVA qui organise désormais les modalités d'attribution des subventions aux associations dans le cadre de ce dispositif. La parution de ce texte à quelques jours des vacances d'été met fin à un suspens de plusieurs mois. L'issue n'apporte rien de neuf ; l'essentiel du décret était déjà connu depuis le début de l'année, mais maintenant il nous faut encore attendre une instruction annoncée pour hier et ensuite il nous faudra courir vite, très vite même, pour lancer un appel à projets quelques jours avant la période estivale…et instruire les dossiers avant le mois d'octobre. Espérons que les présidents bénévoles des petites et moyennes associations apportent un dossier Cerfa dans leur sac de plage !

La bonne nouvelle quand même : les projets de fonctionnement des petites et moyennes associations sont désormais finançables. C'est un retournement à 180 degré du Ministère : on peut maintenant financer les associations pour « ce qu'elles sont » autant que pour ce « qu'elles font » (dixit M. Dujol). Les associations sportives, qui restent exclues des fonds consacrés à la formation des bénévoles, gagnent le droit d'ajouter leur demande de subvention à la masse des associations qui n'ont pas encore pris le pli de marchandiser leur objet associatif, de développer le travail gratuit (ou presque) et de faire appel au mécénat d'entreprise. Cela compenserait-il la baisse du CNDS ? Que nenni nous assure t-on… à voir ce qui va nous être donné à lire par les clubs comme projets d'achats de ballons, de shorts ou de maillots (de bain, vu la date de l'appel à projets). Cela permettrait-il de faire passer l'amère pilule de la suppression des emplois aidés ??? Que nenni nous assure-t-on de nouveau…Ah bon, nous voila donc bien rassuré, ouf !

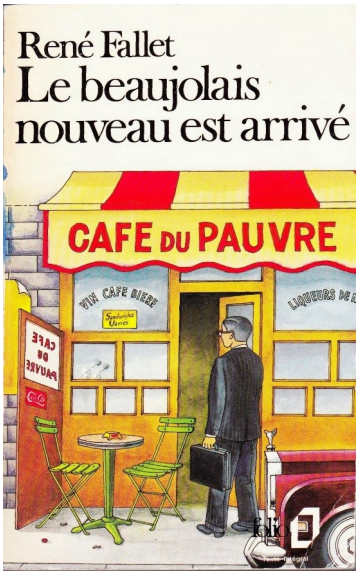

Des instances régionales et des collèges départementaux sont dont créés pour prioriser les demandes de financement. C'est là où le match se jouera. Les collèges départementaux seront amenés à émettre des avis sur les priorités et sur les propositions de financements pour chaque département. Et ensuite, les commissions régionales referont le boulot, car c'est quand même la région le niveau stratégique, il ne faudrait pas l'oublier bien sûr. Surprenant, les DDVA et les DRVA sont curieusement absents des textes qui cadrent ces instances, alors que la circulaire du premier ministre de septembre 2015 réaffirmait leur rôle dans la mise en œuvre de cette politique de soutien à la vie associative. Qui comprend quoi ?

Si l'on en croit le storytelling à suspens intenable de la DJEPVA depuis le mois de février sur la parution prochaine du décret, repoussé de mois en mois, on peut craindre en plus des pressions des parlementaires, dépouillés de leur porte-monnaie, sur les préfets et les représentants des collectivités. Cela ne devrait pas faciliter la tâche des collègues qui auront la lourde charge d'instruire une masse de demandes qui s'annonce considérable. On ne parle même plus de l'accompagnement et du conseil auprès des responsables des petites associations qui devraient être le cœur de notre travail plutôt que la quête de cerfa, assurer la hotline de *mon compte asso*, pourvoir aux défaillances des applications informatiques ministérielles ...

La rentrée va être serrée, à vos starting blocs, ça va courir vite vous dis-je ! Pire, DJEPVA et chefs de service sont catégoriques sur l'obligation de résultat : « les députés nous attendent au tournant » du mois d'octobre, sans donner pour autant de réponses à nos interrogations concernant le manque de moyens humains pour traiter l'avalanche possible de dossiers à la rentrée et gérer ce qui s'annonce comme une usine à gaz dont l'administration tient le secret jalousement gardé. Ainsi, dans des régions comprenant 10 départements, la commission régionale, qui aura le dernier mot sur le financement, pourra être composée de 50 personnes, soit 5 représentants de chaque département ! Nous souhaitons bon courage aux collègues qui vont animer ces réunions…

L'opportunité de pouvoir soutenir des associations dans leur fonctionnement pourrait donc bien se transformer en piège. Nous savons accompagner les associations, nous savons évaluer la qualité de ce « qu'elles font » et l'intérêt de ce « qu'elles sont »… mais ce calendrier est catastrophique. Nous pouvons parier, qu'à la fin du mois de septembre, ce ne sont pas les petites associations, cœur de cible du dispositif et élément majeur de son évaluation, qui seront les plus soutenues, mais bien plus les grandes associations, déjà prête à remplir un bon (grand) Cerfa bien ficelé. Car les crédits devront être « consommés » en octobre au plus tard, avant qu'ils ne brulent les mains de M. Chorus ! Alors, on fera avec ce que l'on aura reçu, soulagé de ne pas avoir à « remonter » des crédits…Dommage, car avec un calendrier plus en cohérence avec la « vraie » vie des petites associations, et celle des services de plus en plus en déshérence de personnel, de surcroît l'été, il aurait été envisageable de soutenir la petite vie associative…vous savez, ces petites associations qui ont appris à ne plus rien nous demander depuis longtemps. Donc, finalement tout ira bien. Bonnes vacances !

Mickaël Glaudel, Patrick Jadé, Léo Lebrun

Plan mercredi : une inacceptable nouvelle dégradation des conditions de travail des animateurs

Le 20 juin 2018, Jean-Michel Blanquer a fait l'annonce du lancement à la rentrée 2018 du « plan mercredi » annoncé depuis l'automne 2017. Ce dispositif conçu dans le contexte du recours massif à la dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire en quatre jours dans les communes, autorisé par le décret Blanquer du 29 juin 2017, est la transposition au mercredi des activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme Peillon de 2013.

Ce « plan mercredi » s'adresse aux collectivités organisant ou désirant organiser des activités le mercredi en s'appuyant sur les projets éducatifs de territoire (PEDT) établis pour la mise en place des temps d'activité périscolaires (TAP). Le ministre souligne au passage le caractère « purement formel » d'un certain nombre d'entre eux : leur signature était notamment une condition pour percevoir le fond de soutien et pour bénéficier de taux d'encadrement dégradés (1 animateur pour 14 enfants de moins de six ans, 1 pour 18 enfants de six ans et plus).

Au-delà des formules convenues sur « l'ambition éducative » pour le « bien-être » et la « réussite » des enfants, la présentation de ce plan révèle une grande méconnaissance des réalités des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Entre les lignes, la vision qui ressort est méprisante pour les acteurs du secteur, apparemment incapables de proposer des activités de qualité. Contrairement à ce qui transparaît tout au long du dossier de présentation du plan, tous les accueils périscolaires ne sont pas des garderies. Sous-entendre le contraire revient à nier le travail considérable fait par les équipes d'animation et l'héritage même de l'évolution des ACM depuis des décennies.

Pour autant, les propositions du ministre en matière de contenu ne sont en rien nouvelles ni originales : des activités sportives, culturelles, artistiques, des sorties, tout cela est déjà proposé. Pire, elles multiplient les injonctions contradictoires : peut-on par exemple rappeler « la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine » et la nécessité de « veill[er] aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue » tout en proposant des activités ambitieuses en grands groupes (rendus nécessaires par les faibles taux d'encadrement), suivies sur des cycles de plusieurs semaines, alors que la présence du public sur le temps du mercredi n'est pas constante à la différence du temps scolaire et des TAP ?

L'allègement des taux d'encadrement, c'est la demande des employeurs

Alors que la pérennisation du fond de soutien pour les communes restant à quatre jours et demi est déjà actée, les seules mesures réellement concrètes du plan consistent en la majoration de la prestation CAF qui passerait de 0,54 € à 1 € par enfant en cas de signature d'un « plan mercredi », et la systématisation du mercredi comme temps périscolaire, avec les taux d'encadrement liés (1/10 et 1/14) y compris ceux applicables dans le cadre d'un PEDT (1/14 et 1/18).

De plus, les intervenants extérieurs (entraîneur sportif, professeur de conservatoire, etc.) pourront être compris dans les taux d'encadrement, réduisant d'autant les équipes d'animation.

Derrière cette incohérence, l'annonce d'une ambition éducative fondée sur des activités de qualité tout en affaiblissant l'encadrement permettant de réaliser ces objectifs, se cache une réponse à une revendication des collectivités.

A l'occasion de son 100e congrès en novembre 2017, l'Association des Maires de France demandait en effet clairement « la pérennité […] des normes d'encadrement allégées pour les collectivités désireuses de maintenir la semaine de quatre jours et demi », mais aussi « des modalités d'organisation plus souples pour les collectivités souhaitant organiser un accueil le mercredi ». Elle précisait sa demande en mentionnant que « près des trois quarts des collectivités (72 %) seraient intéressés par une extension sur le temps du mercredi, devenu extrascolaire [sic], des normes d'encadrement allégées appliquées aux ALSH ».

Une demande émise par des employeurs préoccupés essentiellement par les aspects financiers du fonctionnement des structures, au détriment de la qualité de l'encadrement des publics et des conditions de travail des salariés.

Le gouvernement a entendu cette demande. Dans une interview accordée au *Journal de l'Animation* (n° 184, décembre 2017),

Plan mercredi : une inacceptable nouvelle dégradation des conditions de travail des animateurs

Jean-Benoît Dujol (DJEPVA) évoquant le « plan mercredi », confiait déjà que « les communes qui présenteront un PEDT incluant les activités du mercredi dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs pourront bénéficier d'adaptations conférées par l'existence de ce dernier au plus grand avantage [sic] des enfants et des familles ».

La dégradation des conditions d'accueil des enfants

Tous les acteurs réellement au fait des réalités du métier d'animateur savent que le fonctionnement d'un ACM – proposant le type d'activités préconisées par le ministre pour son plan mercredi – est impossible avec de tels taux d'encadrement. Ce que l'expérience des TAP a également montré. Une promenade à vélo sur une demi-journée, telle que proposée dans la fiche n° 3 du dossier de présentation du plan, est-elle concevable avec 36 enfants de plus de six ans encadrés seulement par deux animateurs ? D'autant que la tendance des employeurs est de considérer les taux, conçus comme un plancher sous lequel il ne faut pas descendre, comme un plafond à ne pas dépasser. Combien de structures fonctionnent ainsi en flux tendu, incapables de faire face au moindre imprévu et jouant intentionnellement avec la sécurité des enfants ?

La dégradation des conditions de travail des salarié.e.s le mercredi et les autres jours

En réalité, les taux d'encadrement prévus dans le cadre du « plan mercredi » ne permettent pas de faire autre chose que de la garderie et non des « activités de grande qualité », quelle que soit la compétence des animateurs et des intervenants. Une compétence trop souvent négligée, comme celle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), très sollicitées, en général malgré elles et sans formation dans l'animation, pour la mise en œuvre des TAP et mobilisées depuis le 16 avril pour demander la satisfaction de leurs revendications en matière de salaire et de conditions de travail.

Quant aux PEDT, leur existence ne justifie en rien une plus faible présence d'encadrants auprès des enfants. Cela n'a tout simplement rien à voir. L'affaiblissement des taux d'encadrement est une récompense donnée aux collectivités en échange de leur mise en place.

Enfin, alors que le choix d'un nombre croissant de communes d'une organisation du temps scolaire sur quatre jours a pour conséquence une énorme destruction d'emplois d'animateurs, le « plan mercredi » n'apporte aucune réponse aux inquiétudes des salariés du secteur, se contentant de demander aux collectivités de « veill[er], dans la mesure du possible, à la stabilité de l'équipe d'animation ». C'est pour le moins un peu faible face à la précarité massive qui caractérise le secteur.

Il n'est pas possible de faire mieux avec moins

EPA n'accepte pas ce nouvel assouplissement des taux d'encadrement[1], que rien ne justifie et qui est même contraire aux ambitions proclamées du « plan mercredi ». C'est une pente dangereuse qui permettra à terme son extension à l'ensemble des ACM, au détriment de la qualité de leur action éducative, des conditions de travail des animateurs et du bien-être et de la sécurité des enfants.

EPA demande, pour des ACM réellement ambitieux et de qualité :

- l'alignement des taux d'encadrement sur ceux des accueils extrascolaires et des séjours : 1/8 et 1/12, sans aucune possibilité d'y déroger et à l'exclusion des intervenants extérieurs ;

- la titularisation ou l'embauche en contrat pérenne des personnels nécessaires au fonctionnement des accueils, municipaux comme associatifs ;

- la mise en place d'un plan de formation et de qualification professionnelle pour tous les salariés du secteur de l'animation.

Motion votée à l'unanimité au Congrès
de Noirmoutier 2018

1. *Une pétition lancée par un animateur peut être signée en ligne sur le site*